



## Compte rendu du Conseil Municipal Commune de Saint Martin de Boscherville du 14 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze septembre à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire

**Etaient présents :** Sylvie BOURGAIS, Frank COLLIAUX, Lucie DORANGE, Sylvain GODU, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Gilles LE BOUSSE, Catherine LOUISET, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE

**Absents excusés :** Bertrand DEMEILLIERS, Béatrice LEFRANÇOIS ayant donné pouvoir à Thierry CHAUVIN, Mathilde LERONDEL ayant donné pouvoir à Sylvain GODU, John POIRREE ayant donné pouvoir à Lucie DORANGE, Paquita ROBITAILLE ayant donné pouvoir à Catherine LOUISET, Renaud SAINT ayant donné pouvoir Sylvie BOURGAIS, Alain VEYRONNET ayant donné pouvoir à Gilles LE BOUSSE

Formant la majorité des Membres en exercice

**Secrétaire :** Lucie DORANGE

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

### [Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 juin 2023](#)

**Approuvé par 16 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention.**

### [Comité des Fêtes – Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le festival culturel Pom Pom Pom Poom](#)

**Madame Catherine PHILIPPE, Conseillère Municipale et Monsieur Frank COLLIAUX, Conseiller Municipal Délégué, ne prennent pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve** le versement au Comité des Fêtes d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du festival Pom Pom Pom Poom 2023.

### [Ecole – Versement des attributions 2023 pour la coopérative scolaire](#)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** le versement à l'école des sommes allouées à la coopération scolaire pour l'année 2023.

### [Métropole – Contribution communale au Fonds d'aide aux Jeunes 2023 \(FAJ\)](#)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** la participation de la commune au Fonds d'Aide aux Jeunes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son versement pour l'année 2023.

### [Mise en non-valeur de créances irrécouvrables](#)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve** la mise en non-valeur de la pièce T-129 de l'année 2020 d'un montant de 15,00 € et la mise en non-valeur de la pièce T-148 de l'année 2018 d'un montant de 15,00 €.

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint Martin de Boscherville**  
**du 14 septembre 2023**

**Renouvellement de l'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (ADAS)**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **choisit** de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A-D-A-S,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- **confirme** l'inscription au budget primitif des sommes nécessaires à cette dépense.

**Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Attribution du marché de travaux**

**Monsieur Thierry CHAUVIN, Maire, ne prend pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

- **décide** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de retenir les entreprises proposées.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, de la Métropole Rouen Normandie, de la Région Normandie et du Département de la Seine Maritime,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des sommes nécessaires à cette opération.

**Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

**Monsieur Renaud SAINT, Conseiller Municipal ayant donné pouvoir à Sylvie BOURGAIS, ne prend pas part au vote.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :**

- **approuve** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement de la mairie,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2023 des sommes nécessaires à cette opération.

**Travaux de réaménagement de la mairie (accessibilité PMR, extension et rénovation énergétique) – Déplacement du monument aux Morts**

Le Conseil Municipal, en attente d'éléments complémentaires, est favorable au déplacement du monument aux Morts situé devant la mairie.

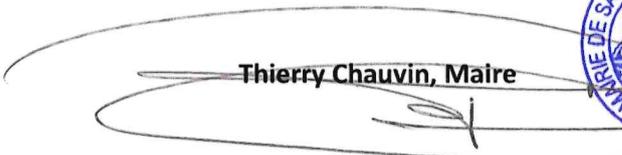
**Aire de sports et de loisirs**

Le Conseil Municipal est favorable au lancement du projet de création d'une aire de jeux pour enfants.

**Vidéoprotection**

Le sujet, en cours de réflexion, est reporté à une prochaine séance.

**Levée du conseil municipal à 23H25**

  
**Thierry Chauvin, Maire**



**Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2023, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.**